

## 5 - SEM Micropolis - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Année 2011

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : L'article L 1524.5 (7<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. FOUSSERET, MARIOT et LIME, ainsi que Mme GELIN, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, issues du rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale du 26 juin 2012 et portant sur l'exercice 2011.

### 1 - Rapport d'activité 2011

La SEM Micropolis a connu un excellent niveau d'activité en 2011. C'est une année sans Micronora, mais la présence de deux salons professionnels importants (Bois Energie et Medtec), l'accueil de plusieurs congrès durant la période estivale, et enfin le maintien à un bon niveau des salons traditionnels (Foire Comtoise et Habitat notamment) ont contribué à réaliser un chiffre d'affaires exceptionnel.

Au plan quantitatif, 285 événements se sont déroulés sur 2011 pour un nombre global d'environ 550 000 visiteurs. Ils ont généré 76 % du chiffre d'affaires, soit 4 750 K€.

Les principaux rendez-vous «grand public» 2011 ont été la Foire Comtoise (140 000 visiteurs), la Foire de Pentecôte (30 000 visiteurs), le Salon de l'Habitat (19 000 visiteurs) et Luna Park (18 000 visiteurs). S'ajoutent environ 45 000 visiteurs pour les 12 brocantes mensuelles. La fréquentation de la Foire Comtoise -événement majeur- est stable par rapport à 2010.

Le secteur de la restauration représente 24 % du chiffre d'affaires soit 1 517 K€. Il connaît une hausse notable de + 31 % entre 2010 et 2011, directement liée au volume d'activité des différents événements.

Enfin, 23 concerts ont été accueillis dans la salle de spectacle pour environ 43 000 spectateurs, en progression de + 7 % par rapport à 2010.

### 2 - Rapport sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011

Les états financiers 2011 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

L'effectif moyen de la SEM est de 37 salariés, auxquels s'ajoutent des vacataires et intermittents.

Chiffres clés

En K€	2011	2010	Var. en K€	Var. en %
Fonds propres	1 150	987	+ 163	-
Chiffre d'affaires	6 267	5 418	+ 849	+ 15,6 %
Résultat d'exploitation corrigé	223	199	+ 24	+ 12 %
Résultat net après impôt	167	134	+ 33	+ 25 %

## 2.1 Bilan

Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné au 31 décembre. Le total de l'actif et du passif s'élève à 17 010 K€.

### Actif

Il enregistre 14 466 K€ de biens mis à disposition et leur amortissement, issus du contrat d'affermage, ainsi qu'un droit d'entrée de 365 K€ constaté en actif incorporel et amorti sur 8 ans.

Aucun investissement majeur n'a été réalisé en 2011. Un montant de 244 K€ a été consacré aux investissements. Les investissements qui relèvent du propriétaire sont à la charge du Syndicat Mixte de Micropolis qui a confié à la SEM la gestion du site.

Les postes significatifs de l'actif sont les créances clients soit 747 K€ (en forte hausse par rapport à 2010 du fait de nombreux événements sur la fin d'année 2011, qui seront payés en 2012) et la trésorerie qui s'établit à 943 K€ au 31 décembre 2011.

### Passif

Le total des fonds propres s'élève à 1 150 K€, et intègre le bénéfice 2011 de 167 K€. Leur niveau est satisfaisant.

Le capital social est composé de 5 000 actions de 20 € nominal.

En respect des dispositions du contrat d'affermage avec le SYMM, la SEM Micropolis constitue une provision pour renouvellement des biens mis à disposition, pour un montant de 93 K€ à fin 2011.

L'emprunt souscrit en 2007 pour financer des investissements est remboursé conformément à l'échéancier prévu. Vu le faible montant de cet emprunt, on peut considérer que la SEM n'est pas endettée.

Les autres dettes d'exploitation (fournisseurs et dettes sociales et fiscales) sont relativement stables.

### Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers du bilan sont positifs.

## 2.2 Résultat

Le résultat net 2011 est un bénéfice de + 167 K€. Il est issu de l'activité (le résultat d'exploitation atteint + 223 K€), mais un résultat exceptionnel négatif de 76 K€ (dotation aux provisions) vient en diminuer le montant.

De plus, l'impôt sur les sociétés, calculé sur le bénéfice réalisé, bénéficie en 2011 d'opérations de crédit d'impôt, et affiche exceptionnellement un remboursement attendu de 12 K€ alors qu'il est habituellement positif (+ 68 K€ en 2010). Ceci contribue de façon positive à la réalisation du bénéfice 2011.

En respect des dispositions du contrat d'affermage avec le SYMM, la SEM Micropolis constate dans ses charges 2011 une redevance de 110 K€ et des assurances (d'un montant d'environ 30 K€).

### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2011 après redevance au SYMM s'élève à 223 K€. Il était de 199 K€ en 2010, soit une progression de 12,4 %.

Le total des produits d'exploitation 2011 est de 6 333 K€, en hausse de + 16,35 % par rapport à 2010. Ce montant est essentiellement constitué du chiffre d'affaires, soit 6 267 K€, réparti ainsi :

- 4 750 K€ issu des événements, spectacles, salons, etc.
- 1 517 K€ issu de l'activité restauration-boissons.

Ce niveau de chiffre d'affaires est tout à fait exceptionnel et au-delà des prévisions. Cette forte hausse (+ 15,6 %) se traduit de façon moindre sur le résultat d'exploitation (+ 12,4 %) car dans un contexte économique difficile, la SEM Micropolis a dû revoir ces marges légèrement à la baisse, ce qui est compensé par le fort niveau d'activité.

Le total des charges d'exploitation 2011 est de 6 110 K€. Les principaux postes sont :

- la masse salariale des permanents, qui s'élève à 2 170 K€, auxquels s'ajoutent 662 K€ de personnel intérimaire et détaché, soit un total de 2 832 K€. C'est le principal poste des charges avec 46 % du total. Ce ratio reste stable entre 2010 et 2011. Le recours au personnel temporaire est plus important qu'en 2010, en lien direct avec le volume d'activité.

- les frais de sous-traitance : avec 750 K€, ils sont stables entre 2010 et 2011. Ce sont des frais de montage/démontage, location, nettoyage, entretien de matériel, etc.

- les frais de communication, qui s'élèvent à 790 K€.

- la redevance de la concession SYMM pour 110 K€.

### **Indicateurs d'activité**

Les indicateurs d'activité et de gestion du résultat sont satisfaisants.

### **2.3 Liens financiers avec la Ville de Besançon**

La Ville de Besançon a utilisé des salles (payées à la SEM), facturé les consommations d'eau, la redevance d'assainissement, et la mise en place de jalonnement.

## **3. Fonctionnement de la Société**

Il n'y a pas eu en 2011 de modification de la structure juridique (composition du capital social, statuts...) et la SEM Micropolis fonctionne dans le respect du cadre juridique spécifique aux SEM.

La SEM a signé avec le SYMM (Syndicat mixte de Micropolis) une délégation de service public sous forme de convention d'affermage pour l'exploitation du site. Cette convention est conclue pour une durée de 8 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Son objet est d'exploiter le site, de contribuer au développement du tourisme d'affaires, et de participer à la promotion de Besançon et son Agglomération, du Doubs et de la Franche-Comté.

La SEM Micropolis n'a pas distribué de dividendes en 2011.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises et l'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

### **Conclusion**

La SEM Micropolis connaît en 2011 un excellent niveau d'activité qui lui permet de réaliser, grâce également à une bonne maîtrise du niveau des charges, un bénéfice satisfaisant, de renforcer ses fonds propres et sa capacité de financement. Sa situation financière est saine.

Sans égaler le niveau d'activité qualifié d'exceptionnel en 2011, les perspectives d'activité pour 2012 s'annoncent favorables.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport, présenté par ses administrateurs élus au Conseil d'Administration de la SEM Micropolis, relatif à l'activité et aux états financiers de cette SEM au titre de 2011.

**«M. LE MAIRE :** A votre question Madame ROPERS je laisserai l'Adjoint répondre. Il y a une personne mais elle est payée par l'Office du Tourisme, c'est Besançon Congrès, c'est à elle que vous voulez faire allusion mais ce n'est pas Micropolis.

**M. Jean-François GIRARD :** Pour votre gouverne je peux peut-être vous donner quelques renseignements. Simplement pour vous dire qu'effectivement il y a une employée qui s'appelle Anne STUDER qui est responsable de la gestion des congrès, c'est même un guichet unique pour la création et l'organisation des congrès. Elle est en étroite contact avec Virginie qui est la secrétaire de direction et M. SIKKINK qui fait partie du conseil d'administration de l'Office du Tourisme. Par ailleurs, à chaque congrès l'Office du Tourisme se déplace et crée son stand à l'entrée de Micropolis. Si vous me posez la question c'est que vous aviez un doute là-dessus ? Le doute est levé et on va douter toute la soirée comme ça sur tout.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Concernant ce rapport je vois évidemment que l'activité est bonne, également que les perspectives d'activités pour 2012 s'annoncent très favorables. Simplement, récemment un article de l'Est Républicain pointait quand même la baisse de régime de Micropolis et cette baisse, j'avoue, est particulièrement préoccupante. Je reprends cet article qui disait : «au cours du dernier trimestre le nombre de spectateurs a baissé de moitié par rapport à 2011, ni Johnny HALLYDAY, ni Michel SARDOU, ni SCORPION ne viendront pousser la chansonnette à Besançon. Didier SIKKINK, le Directeur de Micropolis le reconnaissait lui-même puisqu'il disait qu'aujourd'hui c'est vrai que les grandes tournées préféreront une date plutôt que deux et dans ce contexte c'est vrai que 2 300 places assises contre 5 200 à Dijon, ce n'est pas suffisant, sans parler de la nouvelle concurrence de l'Axone à Montbéliard, voilà un petit peu ce qui était pointé par cet article.

S'ajoute à cela également la concurrence de La Rodia, on voit aujourd'hui que La Rodia a tendance à prendre de plus en plus de marchés à Micropolis sans oublier le problème préoccupant du stationnement. Je me souviens qu'il y a quelque temps Edouard SASSARD, notre collègue, vous avait proposé d'imaginer le déménagement de Micropolis pour répondre à ce problème épineux du stationnement qui hypothèque un peu un développement réel aussi et à l'époque vous aviez dit que vous étiez plutôt favorable à cette proposition. Je veux donc savoir aujourd'hui ce qu'il en est, si vous pouvez nous faire un point par rapport à tout ça.

**M. LE MAIRE :** Je ne vais pas lancer le débat sur Micropolis mais je vais répondre à quelques-unes de vos questions. Tout d'abord il faut savoir que les salles de 5 000 personnes comme à Dijon sont de moins en moins pleines et qu'il y a une vraie crise dans le spectacle en général, c'est d'ailleurs ce que M. SIKKINK disait puisque maintenant beaucoup de spectacles ne réalisent pas plus de 2 000-2 500 personnes. C'est la première chose. Deuxièmement, La Rodia fonctionne bien et je suis plutôt heureux, parce que je ne me souviens pas qu'il y ait eu une parfaite unanimité de votre part concernant cela, que ces spectacles là-bas soient un vrai succès et qu'on joue quasiment en permanence à guichet fermé, c'est plutôt très positif, c'est à mettre au bilan positif de notre équipe municipale. Quant au stationnement, il n'y a aucun problème pour stationner 2 000 personnes. Les seules difficultés existantes c'est effectivement lorsqu'il y a beaucoup de monde à Micropolis entre autres pour la Foire Comtoise et la bonne gestion que nous avons des deniers publics fait qu'on ne construit pas un parking pour 5 ou 6 jours de foire comtoise. Que faisons-nous pour cela ? D'une part on signale beaucoup mieux les parkings puisqu'il y a des parkings avoisinants, P1, 2, 3, 4, 5, peut-être allons-nous même jusqu'à 6 qui permettent effectivement de se garer dans d'assez bonnes conditions. Pour Micronora qui a été un grand succès, tout le monde s'est garé dans de bonnes conditions et je voudrais rappeler aussi que dans quelque temps, dans deux ans à peu près il y aura le tram qui permettra un accès direct à Micropolis, ce qui va régler

quand même le problème du stationnement. Donc on ne construit pas un parking pour l'utiliser 8 jours par an, ce ne serait pas de la bonne gestion municipale. On trouve des solutions. Quant au déménagement dans une autre zone, ça a été chiffré à environ 100 M€ et je ne suis pas sûr qu'actuellement les collectivités puissent investir environ 100 M€ pour cela. D'ailleurs la Chambre de Commerce n'avait pas dit ça, elle voulait un équipement structurant, ça reste d'actualité, mais déménager un parc des expositions alors qu'il est dans la ville près d'une voie de desserte et desservi par un tram, ce n'est pas une idée d'actualité parce que nous n'avons tout simplement pas les moyens de le faire.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** C'est vrai qu'à l'époque vous aviez dit que vous étiez particulièrement favorable à cette idée de déménagement...

**M. LE MAIRE :** Non je n'ai jamais dit cela.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Donc visiblement vous avez changé d'avis.

**M. LE MAIRE :** Non, je n'ai jamais dit cela !

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Ah si, l'article est là, je le tiens.

**M. LE MAIRE :** On ne va pas relancer la polémique là-dessus.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Passons, mais en tout cas dans l'article de l'Est Républicain, les interrogations étaient très précises et j'ai trouvé cet article particulièrement intéressant puisque la question est posée de savoir si Micropolis est condamné à jouer en deuxième division. Pour une capitale régionale, je pense quand même que là le problème est pris à la légère. Vous dites que le monde de l'organisation d'événements est en train de s'écrouler mais je peux vous dire qu'aujourd'hui Montbéliard est en train de nous dépasser, de prendre la main.

**M. LE MAIRE :** Totalement faux.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Ah si, Montbéliard aujourd'hui livre une concurrence véritable à Besançon. Ça vous ne pouvez pas le nier. Pour ce qui concerne La Rodia, je vais quand même demander quelle est votre stratégie aujourd'hui pour empêcher que ces deux structures-là se fassent concurrence entre elles ? C'est aussi à vous d'organiser les choses de manière à ce que ce soit deux structures complémentaires plutôt que deux structures qui se livrent concurrence.

**M. Frank MONNEUR :** Comme ça fait deux fois que Mme PEQUIGNOT évoque l'activité de La Rodia je me sens obligé de répondre. Madame PEQUIGNOT je crois que vous n'avez pas vraiment encore compris quelle était la place de La Rodia dans l'offre culturelle de la ville. Ça n'a rien à voir avec l'activité de Micropolis, on pourrait même aller au-delà et dire que c'est complémentaire, il n'y a pas concurrence, il y a complémentarité. La Rodia propose une activité culturelle qui n'existait pas, elle répond à quelque chose qui n'existait pas. Micropolis existait auparavant. Micropolis a son créneau, La Rodia a son créneau, après il y a des complémentarités, effectivement on ne joue pas sur les mêmes réseaux. Ce ne sont pas les mêmes publics et ce n'est pas la même offre et j'ajouterais d'ailleurs qu'au cas où cela vous aurait échappé, La Rodia a un projet culturel qui va au-delà de la diffusion puisque c'est un projet également de résidence d'artistes, c'est un projet d'action culturelle auprès des scolaires, auprès des quartiers, etc. etc. Il y a un rôle beaucoup plus complet. Je vous inviterai un jour à venir le découvrir dans sa totalité.

**M. LE MAIRE :** Simplement ce n'est pas pour répondre à Mme PEQUIGNOT, c'est pour l'ensemble des Conseillers Municipaux, je voudrais vous dire que les résultats de l'année dernière ont été des résultats exceptionnels pour Micropolis, la meilleure année qui n'ait jamais été faite à Micropolis et je crois que cette année les résultats sont équivalents, donc Micropolis n'est pas en train de s'écrouler mais Micropolis est en train de continuer à se développer malgré la crise. Je vais souvent au Conseil d'Administration, ainsi que Christophe LIME, Jacques MARIOT et Mme GELIN et je peux vous dire qu'à Micropolis ça se passe bien mais nous sommes en période de crise et je ne suis pas sûr que l'année prochaine nous n'aurons pas des difficultés. C'est un véritable miracle que nous ayons pu, avec en plus

un changement de directeur, maintenir cela. Alors après vous savez, il y a beaucoup de structures avoisinantes qui ont aussi des difficultés et entre autres à Dijon, et je ne m'en réjouis pas, ils ont aussi du mal à remplir le Zénith parce que maintenant remplir 5 000 places quand ce sont des places qui valent entre 50 €, 100 € la place, ça devient très compliqué. Est-ce qu'il y a des remarques, des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. LIME et Mme GELIN n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.*